AFFICHE le 13/12/2021

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un le dix du mois de décembre , à dix-huit heures trente , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, après convocation légale sous la présidence de M François BENEDETTI.

Etaient présent : Monsieur Stephane Ottavi, Monsieur Ugo Bastiani, Monsieur Esteban Calvetti, Monsieur Adrien Portal, Madame Paula Maria Chiaramonti

Représentés :

Absents : Monsieur Louis Vincenti

Il a été proposé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'Election d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil à été désigné Monsieur Esteban Calvetti pour remplir ces fonctions qu'il a accepté

APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 12 novembre 2021

Ordre du jour :

Délibération 52/2021: Décision modificative 6 virement de crédit

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la ville,
Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°6 ci-jointe du budget de l'exercice 2021 pour des virements de crédit :

Délibération 53/2021 - modification à la délibération 202151. Demande de financement relative à la MO et aux travaux de la façade de l'Eglise.

Monsieur le maire soumet aux membres du conseil municipal le rapport suivant :
la modification de la délibération 202151 du 12 novembre 2021 relative à la MO et les travaux de la façade de l'église SAN QUILICO, suite aux modifications apportées sur les montants de la MO et des travaux.
Les travaux sont estimés à hauteur de 272 050.00 euros HT avec une MO de 19 043.50 euros HT;
Monsieur le Maire propose qu'une demande d'aide financière se fasse auprès du patrimoine de la collectivité de Corse à hauteur de 80%
Le projet de financement est le suivant :
la maîtrise d'oeuvre estimée à : 19 043.50 euros HT
- 80% auprès de la collectivité de Corse service le patrimoine soit un montant HT de 15 234.80 euros
- 20% sur le fonds propres de la commune, soit un montant HT de 3 808.70 euros.

des travaux estimés à 272 050.00 euros
- 80% auprès de la collectivité de Corse service le patrimoine soit un montant HT de 217 640.00euros
- 20% sur le fonds propres de la commune, soit un montant HT de 54 410.00 euros

Ordre du jour 3 - demande d'application du régime forestier et de structuration foncière de la forêt communale de Lugo di Nazza

Dossier reporté au prochain conseil municipal pour que le conseil municipal puisse mieux étudier le projet.

Ordre du jour 11 : Décisions prises concernant les délégations du conseil municipal à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délégation accordée à M le Maire par délibération du Conseil Municipal de Lugo di Nazza en date du 27 juillet 2020
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal des décisions prises par M le Maire en vertu de cette délégation, Le conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Décision du 12novembre 2021 Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation d'une maîtrise d'oeuvre relative à des travaux de réhabilitation de plusieurs bâtiments communaux

Décide D'attribuer le marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la désignation d'une maîtrise d'oeuvre relative à des travaux de réhabilitation de plusieurs bâtiments communaux. à SAS KERNEL OPERATIONS dont le siège se trouve sur Ajaccio 20 000 avec une proposition d'honoraire HT de 7 800 euros détaillées comme suit :
tranche ferme : 5 200 euros avec un délai de 4 mois
tranche optionnelle : 2 600 euros avec un délai de 2 mois.
Article 2 : le marché à une durée de 48 mois à compté de la notification du marché.
La durée du marché intègre les délais de validation du maître d'ouvrage , les délais de consultation des entreprises et les délais d'instruction.

5 - questions divers Dossier divers.
M Esteban Calvetti demande de faire un devis vers une entreprise pour élargir la route d'entrée pour se rendre au hangar communal devant la propriété de la famille Beautheac. Impossible pour les employers communaux de passer avec la remorque vers le hangar communal.

VOTE A L UNANIMITE
La séance est close à : 20 heures 20 minutes

M le Maire

MAIRIE LUGO di NAZZA

François Benedetti

Les délibérations sont consultables à la mairie en prenant rendez vous auprès de M le maire